

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 66 (1921)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Autor: Fonjallaz, Arthur / F.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

France ! En 1791, il n'y en avait plus que six. Et le 21 février 1793 la Convention supprimait le maréchalat comme incompatible avec la simplicité des institutions républicaines que la France s'était librement données. Napoléon eut ensuite des maréchaux d'Empire : la première promotion qu'il signa, celle de 1804, comprenait dix-huit noms ! La Restauration en conserva quinze et reprit l'appellation de maréchal de France. Sous la monarchie de Juillet, la loi du 4 août 1839 ramena leur nombre à six en temps de paix, avec faculté pour le roi d'élever ce chiffre au double en temps de guerre. C'est cette loi que M. Barthou s'est chargé d'exhumer, mais que d'après les déclarations qu'il a faites à la tribune de la Chambre, il trouve insuffisante. Aussitôt quelqu'un d'estimer que la France république ne pouvait s'enorgueillir de moins d'une douzaine de maréchaux. *Quos vult perdere Jupiter, dementat prius...*

Le maréchalat redeviendra donc ce qu'il avait coutume d'être : une dignité à vie que brigueront désormais les militaires ambitieux, quelle que soit la nature des services qu'ils auront rendus. Voilà ce que l'opinion française paraît regretter. Des échos en ont retenti à la Commission de l'armée, où l'on a fait valoir qu'en créant trois nouveaux maréchaux en plus des trois grands chefs de la guerre, le gouvernement avait diminué le prestige de cette charge et ouvert la porte à la politique pour le choix à faire des maréchaux ultérieurs.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Souvenirs de la guerre, I (Août 1914 - septembre 1915), par le vice-amiral RONARC'H. — Payot, Paris, 1921. — Prix : fr. 16.

Ce qu'est l'organisation d'une brigade de fusiliers-marins, le vice-amiral Ronarc'h nous l'apprend dans son livre simple et vivant, qui est aussi un récit chronologique des faits auxquels ses troupes furent mêlées. C'est ainsi que nous entrons dans les réalités de la guerre et que nous assistons aux différentes phases d'une lutte extraordinairement captivante, lutte de patriotes décidés à tous les sacrifices devant la ruée des Allemands.

Ce n'est que le 18 septembre que le commandant de brigade peut organiser des exercices de tir réduit. A cette date il nous dit : « La plupart des marins n'ont pas fait d'exercices de tir depuis longtemps, et d'autres jamais. » Cette remarque en dit long, surtout à nous autres qui avons la chance de connaître depuis notre première jeunesse ce qu'est un fusil et comment on l'emploie.

Une foule de dispositions détaillées font comprendre ce que vaut le proverbe : Tel chef, tels soldats. En Belgique Ronarc'h commandera les éléments les plus variés où les marins voisineront avec les troupes belges et les détachements de volontaires et de gardes civiques. C'est un tableau saisissant des situations dans lesquelles un chef peut se trouver ; c'est aussi un enseignement. Ne convient-il pas de préparer les cadres à de telles missions et de rejeter l'inaugurabilité des corps de troupes constitués selon un seul et unique modèle ?

Dixmude et l'Yser posent l'intéressant problème de la défensive dans des conditions spéciales. Des croquis de la région permettent de fixer l'organisation dans tous ses détails. On consultera certainement avec profit les données de Ronarc'h, car l'admirable défense de Dixmude suffit à rendre illustre un chef sur qui le mot de retraite n'a pas de prise.

Il n'est probablement pas superflu d'attirer aussi l'attention sur les atrocités commises par les Allemands sur certains prisonniers, ne serait-ce que pour éclairer une mentalité que nous ne pouvons ni comprendre ni admettre.

On constate dans les souvenirs de Ronarc'h l'homme aux sentiments élevés, à tel point que, pas un seul instant, l'auteur ne se met en vedette. Et pourtant c'est bien l'énergie du chef qui plane sur le récit, c'est bien une volonté qui s'est montrée une fois encore au moment où la France faisait appel à tous ses enfants.

Fz.

KITCHENER et la guerre (1914-1916), par SIR GEORGE ARTHUR.

— Préfaces de M. Raymond Poincaré, du Maréchal Joffre et du Maréchal Haig. — Edition française avec une biographie de Lord Kitchener par Louis-Paul Alaux, un portrait en frontispice, 2 cartes et des fac-similés d'autographes. — Payot, Paris, 1921. — Prix : 16 francs.

Il ne nous appartient pas de discuter les questions posées par les éminents auteurs des préfaces de ce livre, bien qu'elles rentrent déjà dans le domaine de l'histoire et qu'elles aient trouvé quelques contradicteurs. Ces faits n'empêchent pas de perdre de vue le rôle extraordinairement important de Kitchener, de cet homme qui créa l'armée anglaise de campagne et dont le maréchal Haig a dit que sa présence aurait peut-être amené la victoire plus tôt.

Kitchener a connu notre pays très jeune ; sa mère mourut à Bex en 1863. L'éducation des enfants de la famille se continua quelques années en Suisse romande et en 1868 Kitchener entra à l'école des cadets de Woolwich. Il fit campagne, en qualité de volontaire, à l'armée de Chanzy ; devint officier en 1871, travailla plus tard à la triangulation de la Palestine et de l'île de Chypre, passa en Egypte au service des Affaires Etrangères. Il est ensuite délégué britannique de la Commission anglo-franco-allemande chargée de la délimitation des territoires de Zanzibar et il a là une occasion unique de s'éclairer sur la diplomatie des Allemands. Il va guerroyer au Soudan et à 42 ans commande l'armée égyptienne pour la mener à la victoire, battre le Madhi et venger Gordon. Ensuite c'est à Fachoda que Kitchener fait face aux deux officiers français, Marchand et Baratier, qu'il retrouvera généraux en 1915.

Les péripéties de la campagne du Transvaal le mirent de nouveau au premier plan. La guerre terminée, il reçoit le commandement de l'armée des Indes et en 1910, au terme de sa mission, il est promu

maréchal. Son activité sans cesse renouvelée le conduit en voyage d'inspection en Chine, au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans ces derniers pays, il organisa les armées qui plus tard donnèrent quatre cent mille hommes à la mère-patrie. Nommé enfin gouverneur de l'Egypte, il y déploya un sens remarquable d'opportunité à l'heure du conflit entre l'Italie et la Turquie. C'est à l'époque d'un congé en Angleterre que la guerre mondiale le surprit. Il faut lire le livre dans son ensemble pour se rendre compte des prodiges accomplis par Kitchener, le chef au « jugement sain » et l'adversaire « de la comédie politique et des préjugés ». Son nom restera immortel et lié à l'époque où le sort du monde allait se régler.

Fz.

Turcs et Turquie, par le capitaine H. Seignobosc, ancien officier à la Mission d'Orient. Avec 4 cartes hors texte. Paris, 1920. Payot et Cie, éditeurs.

La révision du traité de Sèvres rend plus actuel encore le petit volume du capitaine Seignobosc. Il rappelle, en un court résumé, quelle fut la Turquie qui précéda immédiatement la guerre européenne, ses hommes les plus influents, et les illusions que se firent sur elle et sur eux les diplomatiies de l'Entente, celle de la France notamment. Sur ce chapitre, l'auteur n'est pas tendre pour les guides de la politique orientale du gouvernement de la République. Il leur reproche un aveuglement que tous les faits auraient dû corriger s'il avait été moins complet. Pour lui, la guerre se prépara en Orient essentiellement, et il aurait dépendu de la diplomatie qu'elle y prit un autre tour.

F. F.

L'épreuve de la Pologne, par Maurice Pernot. Vol. in-16. Paris, 1921. Plon-Nourrit et Cie. Prix : 7 fr. 50.

Ayant posé l'uniforme de la Section d'information au G. Q. G., M. Maurice Pernot est revenu à ses premières amours, le journalisme politique, enquêteur et voyageur. Il « redébute » en mettant la Pologne sous son scalpel : est-elle en mesure de former un Etat solide, cohérent, capable de durée et de force, apte à surmonter les périls qui lui viennent de ses voisins ? M. Maurice Pernot, exposant en homme averti les conditions constitutives de la nouvelle Pologne, affirme que oui et développe les motifs de son opinion. Son petit volume, d'une lecture aisée et instructive, touche à l'ensemble des problèmes sociaux, économiques, politiques et religieux que le nouvel Etat doit résoudre. L'équilibre militaire franco-polonais étant, actuellement, une des conditions de la paix européenne, l'enquête de M. Pernot retient plus vivement l'attention.

F. F.

Anciennes marches militaires suisses (1850-1870), recueillies et transcrives pour piano par M. Ch. PFLUGER. — Fœtisch Frères S. A., édit., Lausanne.

Voici un recueil destiné à rappeler de bons souvenirs à ceux qui, vieillards aujourd'hui, étaient, il y a cinquante ans, des bambins courant derrière les musiques militaires. Marches fédérales, marches de Lausanne, marches du Collège, elles évoquent tout un passé. Bien sonnantes, elles entraîneront encore de leur rythme allègre ceux qui, chez nous, ont l'amour des choses militaires et historiques.